

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS
81340

**PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à 20 heures et 04 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Madame Christine ROBERT, le Maire.

Présents : Mme Christine ROBERT, M. Joel IMBERT, M. Michel CASTANHEIRA, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE.

Absents excusés : Mme Patricia BOUSQUET, M. Charly ESPITALIER,

Absents représentés : Mme Ghislaine RUGEN représentée par Mme Christine ROBERT.

Secrétaire de séance : M. Gérard PAULHE

Date de la convocation : 02/09/2024 Dare d'affichage : 02/09/2024
Nombre d'élus : 10 - En exercice : 10 - Présents : 7 - Votants : 8

Début de séance : 20 h 04.

1 – Présentation et validation de l'étude d'impact pour le changement de communauté de communes :

Le Préfet a posé comme préalable au lancement de la procédure de retrait-adhésion de la Commune de Trébas la fourniture d'une étude d'impact relative à ce changement.

Le bureau d'étude nous a rendu le document final qui sera transmis à la préfecture après avoir été validé par le Conseil municipal.

Monsieur CABROL (Bureau d'étude) convié à la réunion du Conseil municipal nous présente en projection sur écran le document et répond aux diverses questions.

A l'issue et après en avoir débattu, il est proposé au Conseil municipal de valider l'étude d'impact.

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="6"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="2"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

2 – Délibération de saisine auprès du Préfet pour apporter des précisions sur deux points relatifs à l'étude :

Deux points figurant sur l'étude nécessitent la saisine du Préfet pour apporter un arbitrage sur l'investissement figurant ci-après :

- D'une part les emprunts souscrits par la CCVAL81 dont une partie serait à rembourser par la commune de Trébas.
Il est nécessaire de connaître les propositions de l'Etat sur la participation de la Commune à l'entièreté de la dette de la CCVAL81.
- D'autre part le rachat d'un terrain « propriété » de la CCVAL81 qui en souhaiterait l'acquisition par notre commune.
Il convient pour la Commune d'avoir l'estimation effectuée par les services de l'Etat du foncier et des équipements concernant la parcelle dédiée au captage.

La procédure pour cela est celle de la saisine.

La saisine est une prérogative de saisir un organe juridique, une personne pour faire exercer un droit.

Il est proposé au Conseil municipal l'approbation de la saisine du Préfet.

Approuvé :

OUI

Voix pour :

8

Voix contre :

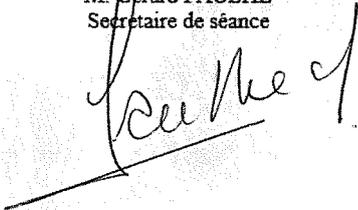
0

Abstention :

0

Clôture de la séance à : 21 h 50

M. Gérard PAULHE
Secrétaire de séance



Mme Christine ROBERT
Maire de Trébas les Bains

